

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 5 JUIN 2023 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ AU  
103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

**Absent :**

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
------------------------------------	--------------

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01

4 personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et de la séance spéciale du 23 mai 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
  - 6.2. Dépôt des états financiers internes de mai 2023
  - 6.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2022
  - 6.4. MRC de La Mitis embauche d'une ressource en gestion documentaire
  - 6.5. Exercice de maintien de l'équité salariale, acceptation de soumission
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE  
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
  - 8.1. Dos d'ânes rue Pelletier Sud
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Municipalités de Saint-Donat et de Saint-Gabriel-de-Rimouski, projet d'analyses et d'études reliés au réseau de traitement et de distribution d'eau potable d'une partie de leurs secteurs mitoyen
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1. Témoins d'hier à aujourd'hui, aide financière fédérale de Patrimoine Canadien, accord de subvention

- 10.2. Acceptation de paiement à AddÉnergie Technologies Inc.
- 10.3. Tenue de bars lors des activités du Festival Country-Western
- 10.4. Motion de félicitation et de remerciement à madame Nycole Bouchard
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Demande d'exclusion de la CPTAQ- appui au demandeur
- 11.2. Nomination des membres et officiers du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
- 11.3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du CCU du 18 mai 2023
- 11.4. Acceptation de soumission pour projet de lotissement d'une nouvelle rue
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**23-06-100 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-06-101 3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 MAI 2023**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et de la séance extraordinaire du 23 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et de la séance extraordinaire du 23 mai 2023 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes : Maire**

- Régie des matières résiduelles : 906 000\$ ont été investi jusqu'à maintenant pour les études d'implantation;
- MRC : de nouvelles subventions ont été octroyé pour les pistes de vélo au Mont-Comi;
- Éolien : Il y a un manque à gagner de 30% sur le rendement hivernal;
- Le projet de 5 000\$ pour le nouveau gazébo a été accepté au PM 150.

**M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1**

**M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2**

- Monts Notre-Dame : A.G.A. à Lac-des-Aigles;
- Bibliothèque : Nouvelle ressource en place en la personne de madame Chantal Proulx;
- Club des 50 ans et + : une entente avec la municipalité pour 18 mois a été conclue sur la gestion de la salle;



**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-06-103**

**6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER MAI 2023**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 mai 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-06-104**

**6.3- RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022 déposés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2023.

**LE RAPPORT FINANCIER**

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 222 940\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 2 254 797\$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 1 423 233\$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 147 495\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 31 857\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 179 442\$, qui inclut un excédent de fonctionnement total de 8 681 604\$, lesquels incluent l'excédent de l'exercice 2022.

<b>REVENUS</b>			
	Budget 2022	2022	2021
Taxes	1 432 134,00 \$	1 470 714,00 \$	1 383 643,00 \$
Tenant lieu de taxes	22 007,00 \$	26 119,00 \$	22 670,00 \$
Transferts	366 648,00 \$	404 489,00 \$	331 147,00 \$
Services rendus	26 841,00 \$	55 925,00 \$	34 364,00 \$
Imposition de droits	28 500,00 \$	39 056,00 \$	42 934,00 \$
Autres	166 363,00 \$	226 637,00 \$	226 265,00 \$
Investissement	0,00 \$	1 423 233,00 \$	668 190,00 \$
<b>Totaux</b>	<b>2 042 493,00 \$</b>	<b>3 646 173,00 \$</b>	<b>2 709 213,00 \$</b>
<b>CHARGES</b>			
	Budget 2022	2022*	2021*
Administration générale	318 559,00 \$	305 026,00 \$	298 391,00 \$
Sécurité publique	208 564,00 \$	198 618,00 \$	184 649,00 \$
Transport	511 754,00 \$	860 975,00 \$	726 924,00 \$
Hygiène du milieu	389 100,00 \$	578 618,00 \$	568 043,00 \$
Santé et Bien-être	6 500,00 \$	50,00 \$	1 071,00 \$
Urbanisme et dév.	87 744,00 \$	79 353,00 \$	65 476,00 \$
Loisirs et culture	228 810,00 \$	409 787,00 \$	303 630,00 \$
Frais de financement	291 462,00 \$	84 038,00 \$	80 874,00 \$
Amortissement	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Totaux</b>	<b>2 042 493,00 \$</b>	<b>2 516 465,00 \$</b>	<b>2 229 058,00 \$</b>
*= Amortissement inclus dans les charges			

### **LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Benoît Roussel, CPA, CA / Certification et Services-Conseils chez Malette (s.e.n.c.r.l.), en date du 31 décembre 2022. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### **TRAITEMENT DES ÉLUS**

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S-45).

<u>Fonctions</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Conseillers	15 333\$	7 667\$
Maire	7 667\$	3 834\$

### **DIFFUSION**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**D'EXPÉDIER** une copie de ce rapport à toutes les portes des immeubles de la municipalité afin d'informer les citoyens sur les faits saillants de ce rapport, et que celui-ci soit aussi disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-06-105 6.4- MRC DE LA MITIS : EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN GESTION DOCUMENTAIRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis ainsi que la MRC de La Mitis désirent présenter un projet d'embauche une ressource en gestion documentaire dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque-Parent

**QUE** Le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet pour embaucher une ressource en gestion documentaire et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-06-106 6.5- EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE, ACCEPTATION DE SOUMISSION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit effectuer l'exercice de maintien de l'équité salariale pour répondre aux normes de la CNESST;

**ATTENDU QUE** la réalisation de cet exercice est une procédure complexe de calcul salariale et d'évaluation de poste de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Michel Larouche consultants RH inc. au montant de 3 500\$ avant taxes applicable pour la réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-107

**8.1- DOS-D'ÂNE RUE PELLETIER SUD**

**Monsieur Waren Soucy demande le huis-clos à 20h30**

**La séance redevient active à 20h35**

**ATTENDU** la réception en mai 2023 d'une demande de monsieur Réjean Ouellet résident de la rue Pelletier Sud et par la suite d'une pétition citoyenne pour que la municipalité ne réinstalle pas en 2023 le dos-d'âne (bosse de vitesse);

**ATTENDU** la réception le 20 mai 2023 d'une pétition citoyenne afin que la municipalité réinstalle le dos-d'âne sur la rue Pelletier Sud;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ne réinstallera pas le dos-d'âne sur la rue Pelletier Sud;

**QUE** par cette résolution elle décrète que la limite de vitesse sur cette rue passera à 30 km/h de l'intersection de la route 234 jusqu'au étangs aérés de la municipalité.

Le vote étant demandé sur le fait de ne pas réinstaller le dos d'âne sur la rue Pelletier Sud :

Pour 4

Contre 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

23-06-108

**9.1- MUNICIPALITÉS DE SAINT-DONAT ET DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, PROJET D'ANALYSES ET D'ÉTUDES RELIÉS AU RÉSEAU DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE D'UNE PARTIE DE LEURS SECTEURS MITOYENS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Donat et Saint-Gabriel-de-Rimouski désirent présenter un projet d'analyses et d'études reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable d'une partie de leurs secteurs mitoyen;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet d'analyses et d'études reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable et d'en assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil désigne la municipalité de Saint-Donat à agir à titre d'organisme responsable du projet;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-109

**10.1- TÉMOINS D'HIER À AUJOURD'HUI, AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRALE DE PATRIMOINE CANADIEN, ACCORD DE SUBVENTION**

**ATTENDU QUE** le décret 241-2023 permettant l'exclusion de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue financièrement à l'organisme « Témoins d'hier à aujourd'hui »;

**ATTENDU QUE** « Témoins d'hier à aujourd'hui » est accepté pour une aide financière auprès de Patrimoine canadien;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la municipalité, Témoins d'hier à aujourd'hui et Patrimoine canadien pour la réalisation des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité;

**QUE** la municipalité demande au Gouvernement du Québec l'autorisation pour pouvoir conclure l'accord de subvention;

**QUE** monsieur Louis-George Lévesque est autorisé à conclure l'accord au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-110

**10.2- ACCEPTATION DE PAIEMENT À ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a été acceptée pour une subvention afin d'installer des bornes de recharge électrique sur le terrain du Centre Polyvalent

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #IC 26553 au montant de 24 898.99\$ taxes incluses à AddÉnergie Technologies inc.

**QUE** ce montant soit défrayé par la subvention à venir dans le cadre du projet d'ajout de bornes électriques sur le terrain du Centre Polyvalent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-111

**10.3- TENUE DE BARS LORS DES ACTIVITÉS DU FESTIVAL COUNTRY-WESTERN**

**ATTENDU QUE** le Festival Country-Western de Saint-Gabriel sera de retour pour son édition 2023 du 7 au 13 août inclusivement;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le Festival Country-Western de Saint-Gabriel à utiliser ses installations intérieures et extérieures du Centre polyvalent lors de la tenue des événements du 7 au 13 août 2023;

**QU'**elle autorise le Festival Country-Western à demander à la RACJ du Québec des permis de ventes et de consommation d'alcool pour l'intérieur et l'extérieur du Centre Polyvalent sis au 103 rue Leblanc, et ce du 7 au 13 août inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.4- MOTION DE FÉLICITATION ET DE REMERCIEMENT À MADAME NYCOLE BOUCHARD**

Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tient à remercier et à souligner l'apport de madame Nycole Bouchard pour son investissement personnel dans la bibliothèque de Saint-Gabriel-de-Rimouski. Madame Bouchard a su faire progresser l'intérêt de la lecture pour les citoyens de tous âges. Grâce à elle, la culture littéraire de notre municipalité est bien vivante.

23-06-112

#### **11.1- DEMANDE D'EXCLUSION DE LA CPTAQ- APPUI AU DEMANDEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 4 986 942, 4 987 106, 4 987 283, 4 987 284, 4 987 285, 4 987 290, 4 987 291, 4 987 292, 5 367 830, 5 367 831, 5 367 832 et 5 367 833 du cadastre du Québec (ci-après « ces lots ») ont fait l'objet d'une décision d'inclusion en zone agricole protégée le 29 octobre 1982, dossier numéro 0708D-052697;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots ont été acquis par des non-résidents suite à une décision de la CPTAQ obtenue le 11 octobre 1983, dossier numéro 0704D/0708D-NR000684;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire actuel désire exclure ces lots de la zone agricole protégée, le tout formant une superficie de 92,3 ha;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'exclusion doit être déposée par la MRC de La Mitis auprès de la CPTAQ.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie la démarche de monsieur Robert Thibault afin d'obtenir une décision en exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-113

#### **11.2- NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 285-19 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 2.1 que le comité est composé d'un membre du conseil et de quatre résidents de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat des membres actuels sera échu le 7 juin 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme les membres et officiers suivants sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution :

M. Guillaume Lavoie, conseiller municipal

M. Clément Claveau, représentant de la population et président du comité

M. Pierre-Alexandre Corbin, représentant de la population

M. Roger Gagnon, représentant de la population et vice-président du comité

M. Gilles Duchesne, représentant de la population

L'inspecteur en urbanisme agit à titre de secrétaire du comité, sans droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-114

**11.3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CCU DU 18 MAI 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski approuve et adopte le procès-verbal de la réunion du 18 mai du Comité Consultatif en Urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-115

**11.4- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR PROJET DE LOTISSEMENT D'UNE NOUVELLE RUE**

**ATTENDU** la demande effectuée auprès du MERN pour la cessation gratuite d'une partie du territoire public afin d'y installer une voie carrossable à partir de la rue Alexandre Lavoie;

**ATTENDU QUE** le MERN (Ressources naturelles) et le MEDDLCC (environnement) exigent de consulter le projet de lotissement des rues avant de donner leurs accords au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Asselin et Asselin au montant de 5 600\$ avant taxes pour le projet de lotissement d'une nouvelle rue tel que demandé par le MERN (Ressources naturelles) et le MEDDLCC (environnement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12- PÉRIODE DE QUESTIONS

## 13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

23-06-116

## 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h50

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire